

5.00 crédits	22.5 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Warland Geneviève ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Aucun prérequis
Thèmes abordés	Évolution institutionnelle de la Belgique depuis la période d'émergence de l'État-nation belge (fin 18e-début 19e siècle). Focus sur les institutions composant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que sur les entités fédérées, les communes et les provinces.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. maîtriser un socle de connaissances fondamentales nécessaires pour comprendre l'histoire politique de la Belgique ; 2. présenter l'histoire des institutions de la Belgique en utilisant le vocabulaire adéquat et en construisant une argumentation ; 3. éclairer des questions d'actualité par les savoirs acquis sur l'histoire de la Belgique.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Evaluation continue par 2 travaux (résumé d'un article de revue et contribution au dictionnaire biographique) au cours du quadrimestre et examen écrit. Pondération: 20% pour les travaux et 80% pour l'examen.
Méthodes d'enseignement	<p>Exposé magistral basé sur une présentation recourant au multimédia.</p> <p>Participation active par les deux travaux.</p> <p>Interaction et échanges fortement encouragés.</p> <p>Le cours est basé sur la lecture de textes.</p> <p>Les présentations Powerpoint des cours seront accessibles sur la page Moodle du cours.</p> <p>Visite du Parlement fédéral belge.</p>
Contenu	Pour expliquer l'évolution institutionnelle de la Belgique, les termes de nation et d'État, mais aussi de pilariation et de communautarisation servent de points d'appui. Les partis, acteurs majeurs de la démocratie représentative, font l'objet d'un traitement mettant en évidence leur histoire et leurs spécificités.
Ressources en ligne	Tous les supports de cours sont accessibles sur le site Moodle du cours L HIST 1160.
Autres infos	Les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalé. L'utilisation des intelligences artificielles pour les tâches où celles-ci sont explicitement interdites sera considérée comme un cas de tricherie, notamment pour la rédaction des travaux qui doivent être remis par les étudiants. Dans ce cours, l'IA ne peut être utilisée ni pour résumer l'article, ni pour chercher des références bibliographiques, ni pour préparer les questions d'examen. Pour ce qui est de l'assistance linguistique, d'autres outils sont à privilégier: ils seront présentés en classe.
Faculté ou entité en charge:	EHAC

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en histoire	HIST1BA	5		